



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

services à la personne

Question au Gouvernement n° 1894

Texte de la question

## FISCALITÉ DES SERVICES À LA PERSONNE

**M. le président.** La parole est à M. Arnaud Richard, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

**M. Arnaud Richard.** Monsieur le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social, par leur vote, dimanche, les Français ont crié leur désespoir et leur défiance à l'endroit du Gouvernement et de la majorité. Le pacte de confiance est brisé. Depuis maintenant deux ans, l'UDI ne cesse de vous mettre en garde et de vous demander de revenir sur vos erreurs. Aujourd'hui, nous en déplorons malheureusement les conséquences néfastes.

Je ne prendrai que le seul exemple du secteur des services à la personne, secteur essentiel de notre économie. Il rassemble en effet 2,2 millions de professionnels, qui agissent sur l'ensemble du territoire pour améliorer les conditions de vie de 4,5 millions de familles. Et ce ne sont pas des familles aisées, monsieur le ministre, quoi que le parti socialiste en pense ! Elles ont de nombreux enfants, qu'elles veulent faire garder, ou des personnes dépendantes, et une aide leur est essentielle.

Ce secteur d'activité a connu, vous le savez, une forte impulsion grâce à Jean-Louis Borloo et à son plan de cohésion sociale, qui a permis de créer 100 000 à 120 000 emplois par an. Puis, vous êtes arrivés au pouvoir (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe UDI*) avec votre cortège de visions dogmatiques, et vous avez tué ce puissant vecteur de créations d'emplois. Des dizaines de milliers d'emplois ont été détruits – autant de drames humains. La suppression du forfait, la réduction des aides fiscales aux particuliers employeurs et la hausse de la TVA sont autant de décisions que nous avons combattues et auxquelles nous vous demandons solennellement désormais de renoncer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDI et sur de nombreux bancs du groupe UMP.*)

Ma question est simple, monsieur le ministre, et s'adresse également à M. Sapin : quand le Gouvernement va-t-il enfin prendre des mesures fortes pour le redressement de ce secteur essentiel pour l'emploi dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes UDI et UMP.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget.

**M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget.** Monsieur le député, je vous remercie pour la qualité de votre question, sur un sujet extrêmement important sur lequel je sais que votre groupe et son ex-président ont beaucoup travaillé. Deux mesures ont pénalisé ce secteur. La justice et l'objectivité commandent de dire que la première a été prise par la précédente majorité. (*Exclamations sur les bancs du groupe UDI.*) Elle a consisté à supprimer la réduction de cotisations de quinze points pour les particuliers employeurs.

La seconde mesure, portée par notre majorité, a consisté à supprimer la possibilité de cotiser au forfait, ce qui

avait l'avantage de donner en toute justice et équité des droits sociaux et des droits à la retraite à l'ensemble des salariés, mais a renchéri le coût de l'heure pour les ménages que vous avez évoqués. Toutefois, monsieur le député, j'ai moi-même décidé de compenser l'effet de cette suppression du forfait par une réduction de 75 centimes de l'heure.

Indépendamment de cette question très technique sur laquelle le Gouvernement est prêt à travailler avec vous, et outre la mesure de réduction de cotisations salariales qui figurera dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale rectificatif et qui bénéficiera à l'ensemble des salariés, y compris ceux du secteur du service à la personne, nous sommes prêts à examiner avec le Parlement la possibilité, en tenant compte des contraintes budgétaires, d'aller au-delà de ces 75 centimes de réduction. C'est à cette réflexion que je nous invite collectivement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

## Données clés

**Auteur :** [M. Arnaud Richard](#)

**Circonscription :** Yvelines (7<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1894

**Rubrique :** Services

**Ministère interrogé :** Budget

**Ministère attributaire :** Budget

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [29 mai 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [29 mai 2014](#)